REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de PRIAY

dossier n° CUa00131415D0008

date de dépôt : 14/03/2015

demandeur : SCP REFFAY et ASSOCIES, société d'avocats représentée par Maître

Philippe REFFAY

pour : certificat d'urbanisme de simple

information

adresse terrain: 341, Rue des Champagnes -

01160 PRIAY

CERTIFICAT d'URBANISME

délivré au nom de la commune

Le Maire de PRIAY,

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé 341, rue des Champagnes – 01160 Priay (cadastré E 1755, E 1859), présentée le 14/03/2015 par SCP REFFAY et ASSOCIES, société d'avocats, représentée par Maître Philippe REFFAY demeurant 44 Rue Léon Perrin - BP 157 - 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX, et enregistrée par la mairie de PRIAY sous le numéro CUa00131415D0008 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ; Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 1^{er} octobre 2007, modifié le 12 juillet 2012 ; Vu la modification simplifiée approuvée le 26 novembre 2009 ;

CERTIFIE

Article 1

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Article 2

Le terrain est situé dans une commune dotée d'un plan local d'urbanisme susvisé. Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables :

art. L.111-1-4, art. R111-2, R.111-4, R.111-15 et R.111-21.

Zone UB

Servitude d'utilité publique :

✓ Le territoire communal est classé en zone de sismicité 3 (décrets 2010-1254 et 2010-1255 et arrêté NOR: DEVP1015475A du 22 octobre 2010).

Ces dispositions se traduisent par des règles de construction que doivent respecter les ouvrages nouveaux ou le bâti existant qui fait l'objet de modifications importantes. Ces règles sismiques sont variables suivant la classe des bâtiments définie par l'arrêté du 22 octobre 2010 selon leur nature ou le type d'occupation.

Article 3

Le terrain est situé à l'intérieur d'un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption urbain par délibération du 29 janvier 2008 au bénéfice de la commune.

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

Taux = 4.00 %
Taux = 2,50 %
Taux = 0,40 %

Article 5

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

 Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Participations préalablement instaurées par délibération :

- Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Fait à PRIAY, le 27 mars 2015

Le Maire, Gérard THEVEAUX



Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Demande de **Certificat d'urbanisme**



* Informations nécessaires à l'instruction du certificat d'urbanisme

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet						
Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un	C, U, O, O, A, B, Année D, Nº de dossigr						
terrain Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable	Dpt Commune Année Nº de dossier						
Salon of Spoudon que rous project	La présente demande a été reçue à la mairie						
	Tale DE						
	le 14 4 03 26 145 Cachet de la mairie et conjunt du reconsur						
* 1 - Objet de la demande de certificat d'urba	nisme						
a) Certificat d'urbanisme d'information							
ndique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et partidipations l'urbanisme applicables au terrain							
☐ b) Certificat d'urbanisme opérationnel							
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée							
*2 - Identité du ou des demandeurs	L. Marine						
Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs	coordonnées sur la fiche complémentaire.						
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieu							
Accompanies Annual Destriction of the properties of the propertie	Prénom :						
Nom :							
Vous êtes une personne morale	CABINET REFFAY						
Dénomination : SCP REFFAY & ASSOCIES	SOCIETE D'AVOCATS						
	Catégorie juridique : RP 157 - 44, rue Léon Perrin						
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsieu							
Nom: REFFAY							
	Fax 04 74 45 95 96						
	Fax 04 74 45 95 96						
3 - Coordonnées du demandeur	Fax 04 74 45 95 96						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR	Fax 04 74 45 95 96						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR	Fax 04 74 45 95 96						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	Fax 04 74 45 95 96 RIN alité: BOURG EN BRESSE						
* Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit: Local Code postal: 01004 BP: 157 Cedex: L	Fax 04 74 45 95 96 RIN alité: BOURG EN BRESSE						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR Lieu-dit : Loca Code postal :01004 BP :,157 Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale:						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR Lieu-dit : Loca Code postal : 01004 BP : 157 Cedex : 5i le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR Lieu-dit : Loca Code postal : 01004 BP : 157 Cedex : 5i le demandeur habite à l'étranger : Pays : J'accepte de recevoir par courrier électronique les docliadresse suivante :	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR Lieu-dit : Loca Code postal : 01004 BP : 157 Cedex : 5i le demandeur habite à l'étranger : Pays : J'accepte de recevoir par courrier électronique les docliadresse suivante :	Pax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à © ication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44 Voie : Rue Léon PERR Lieu-dit : Loca Code postal :01004BP :157Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc l'adresse suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notific	Pax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à © ication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse : Numéro : 44	Pax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à © ication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	ERIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cumentée de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours.						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	Pax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à © ication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au						
3 - Coordonnées du demandeur *Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit: Loca Code postal: 01004 BP: 157 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc l'adresse suivante: J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notifiplus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augus 4 - Le terrain *Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous feles) terrain(s) concerné(s) par votre projet.	ERIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cumentée de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours.						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit: Loca Code postal:01004BP:157Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc l'adresse suivante: J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notific plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augu 4 - Le terrain *Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fe les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadas Adresse du (ou des) terrain(s):	ERIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit: Loca Code postal: 01004 BP: 157 Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc l'adresse suivante: J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notific plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augustard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augustard. Le terrain *Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fe les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadas	ERIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	ERIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Gication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou strales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou strales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire Alité: PRIAY						
*Adresse: Numéro: 44 Voie: Rue Léon PERR Lieu-dit:	Fax 04 74 45 95 96 RIN Alité: BOURG EN BRESSE Division territoriale: Cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à Cication sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au mentée de huit jours. Cournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou strales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire Alité: PRIAY Let porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les pre-						

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6					2		
*5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie - Articles L.111-4 et R.410-13 du code de l'urbanisme							
État des équipements publics existants Le terrain est-il déjà desservi ?				Observa	ions :		
Équipements : Voirie : Eau potable : Assainissement : Électricité :	Oui 🖵 Oui 🖵 Oui 🖵 Oui 🖵	Non Non Non Non	_ _				
État des équipements publics prévu La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?							
Équipements			Par quel service ou concessionr		Avant le		
Voirie	Oui 🔲 No	on 📮	2 Page 1				
Eau potable	Oui 🔲 N	on 🗖					
Assainissement	Oui 🗖 N	on 🗖					
Électricité	Oui 🗖 N	on 🗖					
*6 - Engagement du (ou des) demandeurs							
Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. ABNET REFAY SOCIEVÉ D'AVOCATS PD 157 - 44, rue Léon Perrin U1004 BOURG EN BRESSE Cedex Tél. 04 74 45 95 95							
A BOURG EN BRESSE Fax 04 24 45 95 96							
Le : 13 mars 2015							
Votre demande doit être établie en <u>deux exemplaires</u> pour un certificat d'urbanisme d'information ou <u>quatre exemplaires</u> pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.							

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗆

² Indiquez la destination du ou des bâtiments projetés parmi les destinations suivantes : habitation, hébergement, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif.
3 La Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles. La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production (Article R. 112-2 du code de l'urbanisme).



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURANTES

Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme



Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1. Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme?

• Il existe deux types de certificat d'urbanisme

- a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
- b) Le second est un **certificat d'urbanisme opérationnel**. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- · Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?
- La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

• La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

Quelle garantie apporte-t-il?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur.

Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2. Modalités pratiques

• Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

· Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

• Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

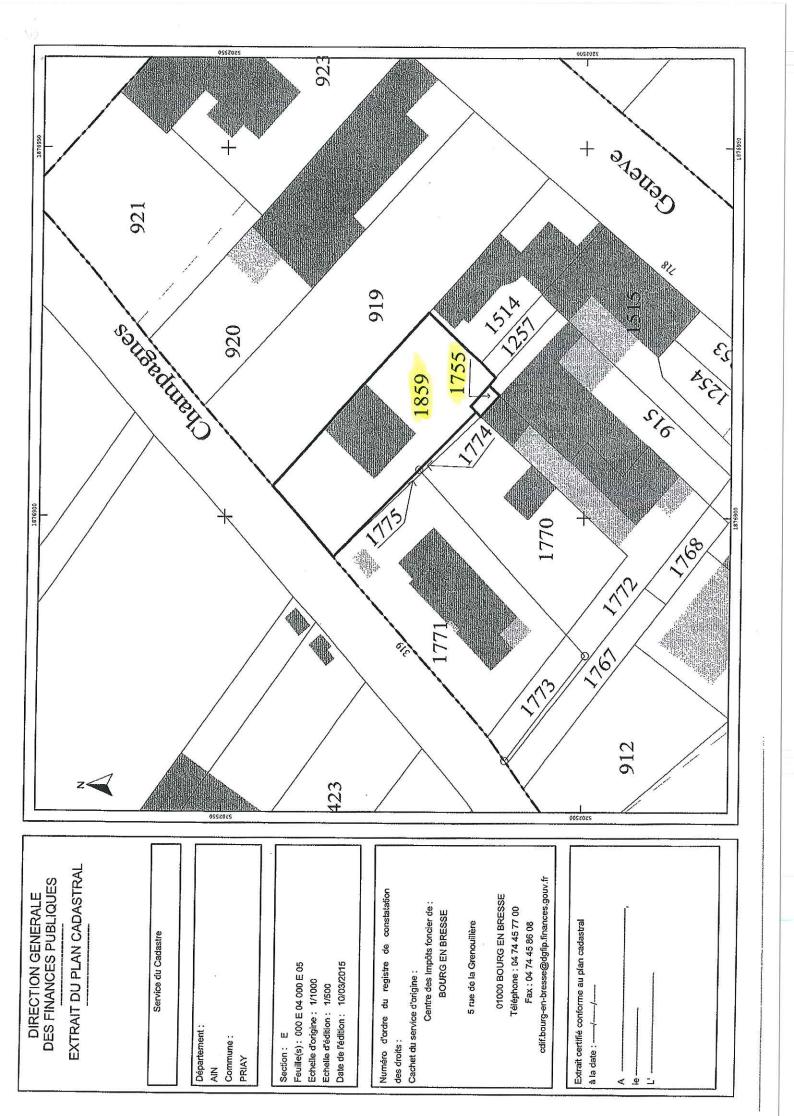
Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande						
Pièces à joindre	A quoi ça sert ?	Conseils				
CU1. Un plan de situation	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : - Rappeler l'adresse du terrain- Représenter les voies d'accès au terrain ; - Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.				
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel						
CU2. Une note descriptive succincte	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : - la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport), - la destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; - la destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.				
S'il existe des constructions sur le terrain :						
CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.				



out. 1876509 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES cdif.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr Numéro d'ordre du registre de constatation 01000 BOURG EN BRESSE

Centre des Impôts foncier de :

Cachet du service d'origine :

des droits:

Date de l'édition: 10/03/2015

Echelle d'édition: 1/5000 Echelle d'origine: 1/1000 Feuille(s): 000 E 05

Section: E

Service du Cadastre

Département :

AIN

Commune:

PRIAY

BOURG EN BRESSE

5 rue de la Grenouillère

Extrait certifié conforme au plan cadastral

à la date : ----